

1507 (JUILLET).

Saint - Pourçain.

Jean Menudel le jeune, pour 4 ans,
par lettres patentes, après le bail d'André
Billion expiré, devra paier les droits de m^{rs}
les généraux anciens et acoutumez.

(Sorb., H, 1, 9, n° 174, fol. 45 r.)